



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S** **Séance du 21 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, en suite d'une convocation en date du 15 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

**Etaient présents** : Christian MUSIAL Président, Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente, Marie-Louise BOUSSEMART, Daniel GOUBEL, Christophe HUON, Maryline PRZYBYZEWSKI, Maryse COLLET, Julien TAVERNIER, Françoise MORELLE, Lucette GRANDIN, David MORGANO, Anne-Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Christiane PHILIPPE, Gervais VALLIN, Micheline ADAMKIEWICZ.

**Etaient excusés** :

Anne-Marie GROUST donne pouvoir à Jacqueline DOHET  
Christian MUSIAL a donné procuration à Sandrine CHEVALIER a compté de son départ  
Jacqueline DOHET Excusée  
Maryse COLLET excusée

**Secrétaire de séance** : Perrine LERAT, Directrice du C.C.A.S.

Monsieur Christian MUSIAL, Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance de la décision prise par délégation le 20 février 2024.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des domiciliations prises par délégation.

Après délibération,

*A l'unanimité des membres présents à la séance du 13 février 2024, le Conseil d'Administration a :*

- Validé le procès-verbal correspondant.

*A l'unanimité, le Conseil d'Administration a :*

- Constaté l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire,
- Approuvé le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2023,

*Suite au départ de Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente a été nommée Présidente de séance.*

- Approuvé le Compte Administratif 2023 présenté par la Vice-Présidente (la procuration de Monsieur le Président ne s'appliquant pas pour ce vote auquel il ne peut participer),
- Constaté l'excédent cumulé de 60 653,58 € issu du résultat de fonctionnement 2023 et à l'affecter à la section de fonctionnement 2023,
- Validé l'adhésion aux associations UDCCAS et UNCCAS pour l'année 2024,
- Approuvé le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe « Résidence Autonomie Léon Blum » pour l'exercice 2023,
- Approuvé le Compte Administratif 2023 pour le budget annexe Résidence Autonomie Léon Blum présenté par la Vice-Présidente (la procuration de Monsieur le Président ne s'appliquant pas pour ce vote auquel il ne peut participer),
- Constaté l'excédent cumulé de 56 065,19 € issu du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe « Résidence Autonomie Léon Blum » et a affecté une partie 20 000 € pour financer les investissements, le reste étant reporté à la section de fonctionnement 2024.

Le Président



Christian MUSIAL